



ACCÈS AU LOGEMENT - PROCEDURE SIMPLIFIEE

La demande doit être réalisée dans les 2 mois à compter de la date d'entrée dans le logement.

Dans le cadre d'une colocation, une demande peut être réalisée par chaque colocataire.

Cochez la ou les aides sollicitées :

- Prise en charge du dépôt de garantie** (limité à 1 mois de loyer, charges non comprises)
- Participation au 1^{er} mois de loyer** (L'équivalent de l'aide au logement sera calculé en fonction du nombre de jours passés dans le logement le 1^{er} mois d'entrée dans les lieux, dans la limite du montant du loyer hors charges)

Renseignements vous concernant :

N° CAF :

N° MSA :

Non allocataire :

Nom – Prénom du demandeur :

Adresse :

Mail :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Locataire HLM

Locataire Privé

Propriétaire

La commission de surendettement a-t-elle été saisie durant les 5 dernières années :

- Dossier recevable :

Oui

Non

- Moratoire :

Oui

Non

Si oui, nombre de mois :

- Plan conventionnel de remboursement :

Oui

Non

- Procédure de rétablissement personnel (PRP) :

Si oui, nombre de mois :

Oui

Non

Quelle date :

Conditions à respecter :

Concernant le logement, il doit :

- être situé dans le Tarn-et-Garonne et être votre résidence principale,
- être adapté à la composition familiale,
- répondre aux critères de décence au sens du décret n°2002-120 du 30 janvier 2002,

Vous concernant, vous devez :

1°) avoir des ressources, le mois de la constitution de la demande, inférieures ou égales à :

Nombre de personnes vivant au foyer

1 personne	1 428 €
2 personnes	1 836 €
3 personnes	2 244 €
4 personnes	2 652 €
5 personnes	3 060 €
6 personnes	3 468 €
7 personnes	3 876 €
8 personnes	4 284 €
9 personnes	4 692 €
10 personnes	5 100 €

Si vous percevez des ressources autres que mensuelles (trimestrielles, semestrielles...), une estimation de l'ensemble des ressources rapportées au mois sera réalisée.

2°) déposer le dossier dans les deux mois d'entrée dans le logement,

3°) Si vous êtes en situation de surendettement (recevabilité, moratoire, plan conventionnel de remboursement en cours), vous pouvez vous rapprocher d'un travailleur social qui vous aidera dans vos démarches.

4°) accepter le remboursement du prêt en 36 mensualités maximum.

DERNIERES RESSOURCES CONNUES *	DEMANDEUR	CONJOINT	ENFANT/AUTRES
Salaires			
Retraites			
ARE			
Allocation de Solidarité Spécifique			
Prime activité			
Complément Familial			
Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) Allocation de base			
Complément libre choix d'activité ou PreParE			
Allocation Soutien Familial			
Allocations familiales			
Allocation Logement			
Allocation adulte handicapé (AAH)			
Pension alimentaire			
Indemnités journalières			
Pension d'invalidité			
Rente d'Accident du Travail			
RSA			
Autres			
TOTAL			
TOTAL DU FOYER			


CHARGES	MENSUELLES *	PRECISIONS	DETTES
Loyer hors charges			
Charges locatives			
Chauffage			
Crédit accession propriété jusqu'en (mm/yy) :			
Énergie (électricité, gaz, fioul, bois....)			
Eau			
Pension alimentaire			
Frais de garde et de loisirs			
Impôts :			
- Fonciers			
- Sur le revenu			
Crédits Consommation			
Assurances :			
- Voiture			
- Habitation			
- Autres (à préciser):			
Frais de scolarité			
Frais de cantine			
Téléphone (box et portables)			
Mutuelle			
Surendettement			
Découvert bancaire			
Autres :			
TOTAL			

*Pour les ressources ou charges trimestrielles, semestrielles, rapporter les charges au mois.

Reste à vivre mensuel (Total ressources - Total dépenses) en € :

Nombre de personnes dans le foyer :

Reste à vivre mensuel par personne (en €) :

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT  <small>TARN-ET-GARONNE</small> <small>Grand Montauban</small> <small>Communauté d'Agglomération</small>		Dossier à envoyer par mail : fsl@udaf82.fr UDAF Secrétariat du FSL 5 Boulevard Gustave Garrisson Porte A5 82000 Montauban
---	--	---

ACCÈS AU LOGEMENT - PROCEDURE SIMPLIFIEE

A REMPLIR PAR LE LOCATAIRE

COMPOSITION DU FOYER					
	Nom	Prénom	H / F	Né.e le	Situation professionnelle
Demandeur					
Conjoint.e Concubin.e					
Enfants					
Autres personnes à charges hors foyer					

LE LOGEMENT
<p>Type de logement : <input type="radio"/> T1 <input type="radio"/> T1Bis <input type="radio"/> T2 <input type="radio"/> T3 <input type="radio"/> T4 <input type="radio"/> T5 <input type="radio"/> T6</p> <p>Montant du loyer du nouveau logement (hors charges) :</p> <p>Montant du dépôt de garantie :</p> <p>Date d'entrée dans les lieux :</p>

Je déclare ne pas faire l'avance des frais. Avant tout règlement au propriétaire, je dois attendre la décision de la commission du Fonds de Solidarité pour le Logement. Je déclare exact les éléments renseignés.

Fait à

Le

Signature

DEMANDE D'EXAMEN

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

Domicilié(e) à

demande que ma situation soit examinée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour le logement situé :

et donne mon accord pour que mon dossier soit présenté à la Commission F.S.L. Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner son rejet.

Selon la décision du F.S.L., je m'engage à accepter la possibilité d'une aide sous forme de prêt remboursable en **36 mensualités maximum**.

Dans ces conditions, j'accepte le principe d'un remboursement par prélèvement

le 8 de chaque mois, le 10 de chaque mois ou le 30 de chaque mois

sur mon compte bancaire et selon l'échéancier arrêté par l'instance de décision du F.S.L. **Je m'engage, par la présente, à maintenir sur mon compte une provision suffisante pour permettre ces prélèvements en vue d'éviter tout rejet effectif.**

J'autorise le FSL à faire réaliser une visite du logement par un organisme agréé ainsi que l'utilisation des données consignées dans le rapport de visite par l'ensemble des partenaires du FSL.

Je suis informé(e) qu'en cas de non respect des conditions de décence exigées par la loi du 6 juillet 1989 (article 6) et du décret du 30 janvier 2002 ou en cas de 2 visites de mon logement non honorées, un avis défavorable me sera automatiquement délivré.

Fait à _____, le _____

Signature :

Les informations recueillies dans ce document sont traitées par l'UDAF 82, habilitée par le Conseil départemental et par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban. Le travailleur social à l'origine de la collecte des données via ce formulaire peut conserver une copie dont la durée de conservation peut être confirmée auprès de l'organisme du professionnel concerné. Ce traitement a pour objet de garantir le respect des conditions d'accès et d'attribution des aides octroyées dans le cadre du dispositif FSL. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les Collectivités Territoriales délégantes du FSL ainsi que les partenaires instructeurs des demandes peuvent être destinataires de vos informations. Toutes les informations demandées sont obligatoires. En cas de dossier incomplet, l'UDAF 82 se réserve le droit de refuser le traitement de votre demande.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, rectifier les informations inexactes ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Pour avoir plus d'informations et pour exercer vos droits précités, vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à UDAF 82 - Secrétariat du FSL - 5 Boulevard Gustave Garrisson - 82 000 Montauban ou par mail dpd@udaf82.fr.

**ACCÈS AU LOGEMENT - PROCEDURE SIMPLIFIEE - A REMPLIR PAR LE BAILLEUR**

Joindre le RIB du bailleur

ORGANISME OU PROPRIETAIRE BAILLEUR :

Nom / Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse :

Mail :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

LOCATAIRE :

Nom / Prénom :

Téléphone :

Co-location : Oui Non**LOGEMENT (à remplir obligatoirement) :**

Adresse exacte du logement faisant l'objet de la demande : Rue -

Lieu-dit :

Étage :

Bâtiment :

Code postal :

Ville :

Type de logement :

T1

T1Bis

T2

T3

T4

T5

T6

Individuel

Collectif

Jardin

Garage

Parking

Surface habitable

m²

Mode de chauffage :

Individuel

Collectif

Gaz

Électrique

Fioul

Autre

DPE :

A

B

C

D

E

F

G

information non connue

Date de la signature de bail (prévision éventuelle) :

Date d'entrée dans le logement :

Montant du loyer hors charges :

Montant des charges :

Montant de la caution (1 mois hors charges) :

Je déclare ne pas demander l'avance des frais à mon locataire. Je dois attendre la décision de la commission du FSL avant de demander le versement au locataire. En cas de non décence du logement, l'information sera communiquée à la CAF qui appliquera la conservation de l'aide au logement de votre locataire.

Fait à

le

Signature

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**Dossier à envoyer par mail :****fsl@udaf82.fr**

UDAF Secrétariat du FSL
 5 Boulevard Gustave Garrison Porte A5
 82000 Montauban

OBLIGATION DE CHAQUE PARTIE

Adresse du logement :

BAILLEUR**LOCATAIRE**

Nom – Prénom :	Nom – Prénom :
<ul style="list-style-type: none"> • Signer la demande du tiers payant pour l'allocation logement le : • Faire opposition à la prestation logement pour tout impayé supérieur à deux mois auprès de l'organisme versant la prestation (CAF 82 ou MSA). • Informer le FSL de la saisine du VISALE, le cas échéant • Logement décent : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer le dossier prestation logement accompagné du tiers payant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> à la CAF 82 <input type="checkbox"/> à la MSA • Payer le loyer résiduel et les charges • Prendre une assurance habitation • Possibilité d'informer le référent social chargé du dossier des difficultés <p>Nom de l'Organisme :</p> <p>Nom du Référent Social :</p>

Fait à

le

Le bailleur

le locataire

NOM DE FAMILLE :

COMPLEMENT D'INFORMATION

NB: Afin de permettre aux commissions d'attribution du FSL une étude au plus juste de la situation du demandeur, veuillez préciser dans la note sociale les démarches de droit commun faites avant le recours au FSL et fournir toutes autres précisions utiles à cette étude.

SIGNATURE :

Liste des pièces justificatives à fournir :

- Copie numérisée du justificatif recto-verso d'identité du demandeur
- Copie numérisée du justificatif recto-verso d'identité pour chaque personne majeure habitant le foyer
- Copie numérisée du livret de famille recto-verso pour les mineurs
- Notification des droits CAF, MSA
- Relevé d'Identité Bancaire du Bailleur
- Dernier justificatif de la Banque de France dans le cadre d'un dossier de surendettement en cas de PRP (effacement de dettes)

- Relevé d'Identité Bancaire du demandeur

- Justificatifs de l'ensemble des ressources du foyer :
 - Bulletin de salaire (mois précédent)
 - Attestation de paiement de la retraite ou relevé bancaire des 3 derniers mois faisant apparaître le versement de la pension
 - Attestation de paiement de France Travail
 - Justificatif rente invalidité ou rente d'accident du travail
 - Justificatif d'indemnités journalières
 - Attestation URSSAF datant de moins de 3 mois pour les travailleurs indépendants (dernier justificatif)

Autres pièces justificatives à fournir :

- diagnostic de performance énergétique à titre consultatif.
- la copie du bail pour toute demande d'impayés de loyer et/ou charges locatives

Toutes les pièces et informations mentionnées dans le présent document sont exigées pour l'étude de la demande.

Lors d'une demande incomplète, les pièces manquantes devront être fournies dans un délai d'un mois. A défaut, le dossier fera l'objet d'un rejet.

Un nouveau prêt FSL Accès ne pourra pas être accordé avant que le précédent soit soldé et un délai de 12 mois devra être observé entre chaque demande (date de la dernière commission faisant foi).

Le secours et le prêt sont indissociables. Lorsqu'il est accordé un prêt et un secours, le secours est versé après réception par l'Udaf82 du contrat de prêt signé (après les 14 jours de rétractation légale).